



## CESSATION ET MISE EN OEUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

A la date du 31 décembre 2009, il a été mis fin au contrat de liquidité confié par Vivendi à la Société SG Securities (Paris).

A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 titre Vivendi,
- 51,17 millions d'euros.

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 61 488 titres Vivendi
- 49,94 millions d'euros

A partir du 4 janvier 2010, Vivendi a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'instruction de l'Autorité des marchés financiers du 1er octobre 2008.

Le contrat est conclu pour une période initiale allant du 4 janvier 2010 au 3 janvier 2011, puis reconductible par périodes successives de 12 mois.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 0 titre,
- 50 millions d'euros.

42, avenue de Friedland / 75380 Paris Cedex 08 / France Tel : +33 (0)1 71 71 10 00 / Fax : +33 (0)1 7171 10 01